



credit photo : Thierry Polatti /

## TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON-BÂTIES

### Base de l'étude

Les dix communes de l'Île de Ré.

### Sources

[www.impots.gouv.fr/portail/statistiques](http://www.impots.gouv.fr/portail/statistiques)

[www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr) - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale

### Analyse

#### **Evolution des bases nettes d'imposition :**

La construction des terrains nus est généralement la cause principale de la diminution des bases de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties. A l'inverse, la modification des règles locales d'urbanisme, peut rendre constructibles certains terrains et avoir ainsi une influence positive sur ces mêmes bases.

En la matière, sur la période de 2002 à 2018, se sont les communes des Portes-en-Ré (- 1,01 % / an) et de Sainte-Marie-de-Ré (- 0,95 % / an) qui se distinguent le plus en matière de baisse.

A l'inverse les communes de Loix (0,21 % / an) et de Saint-Martin-de-Ré (0,10 % / an) ont connu une très légère augmentation de leurs bases d'imposition.

#### **Evolution des taux d'imposition :**

Les taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties sont très disparates d'une commune à l'autre : entre 2002 et 2018 le taux le plus faible relevé est celui de la commune de La Couarde-sur-Mer (21,65 % entre 2002 et 2009) et le taux le plus élevé est celui de la commune de Rivedoux-Plage (53,60 % à partir de 2016).

Les communes de Rivedoux-Plage et d'Ars-en-Ré se distinguent pour les taux les plus élevés et celles du Bois-Plage-en-Ré et de La Couarde-sur-Mer pour les plus faibles.

Quoi qu'il en soit toutes les communes ont augmenté leur taux d'imposition entre 2002 et 2018, la prime de la modération revenant à la commune de Loix (6,66 % sur la période soit 0,40 % / an), suivie de près par la communes de La Couarde-sur-Mer (10,81 % sur la période soit 0,64 % / an).

A l'inverse les communes de Saint-Clément-des-Baleines (33,32 % sur la période soit 1,81 % / an) et d'Ars-en-Ré (33,25 % sur la période soit 1,81 % / an) se distinguent avec les variations annuelles les plus élevées.

#### **Evolution du nombre d'assujettis :**

Pour la période disponible (2009 à 2018), le nombre d'assujettis à la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties est en baisse significative pour toutes les communes de l'Île de Ré du fait, probablement et principalement, de la construction des terrains nus.

C'est la commune de Saint-Clément-des-Baleines qui enregistre la baisse annualisée la plus importante avec - 1,38 %.

#### **Evolution du produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties :**

La Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties est un impôt local "mineur" pour les dix communes de l'Île de Ré dans le sens où elles n'en retirent que de modestes ressources comparativement à la Taxe d'Habitation et à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

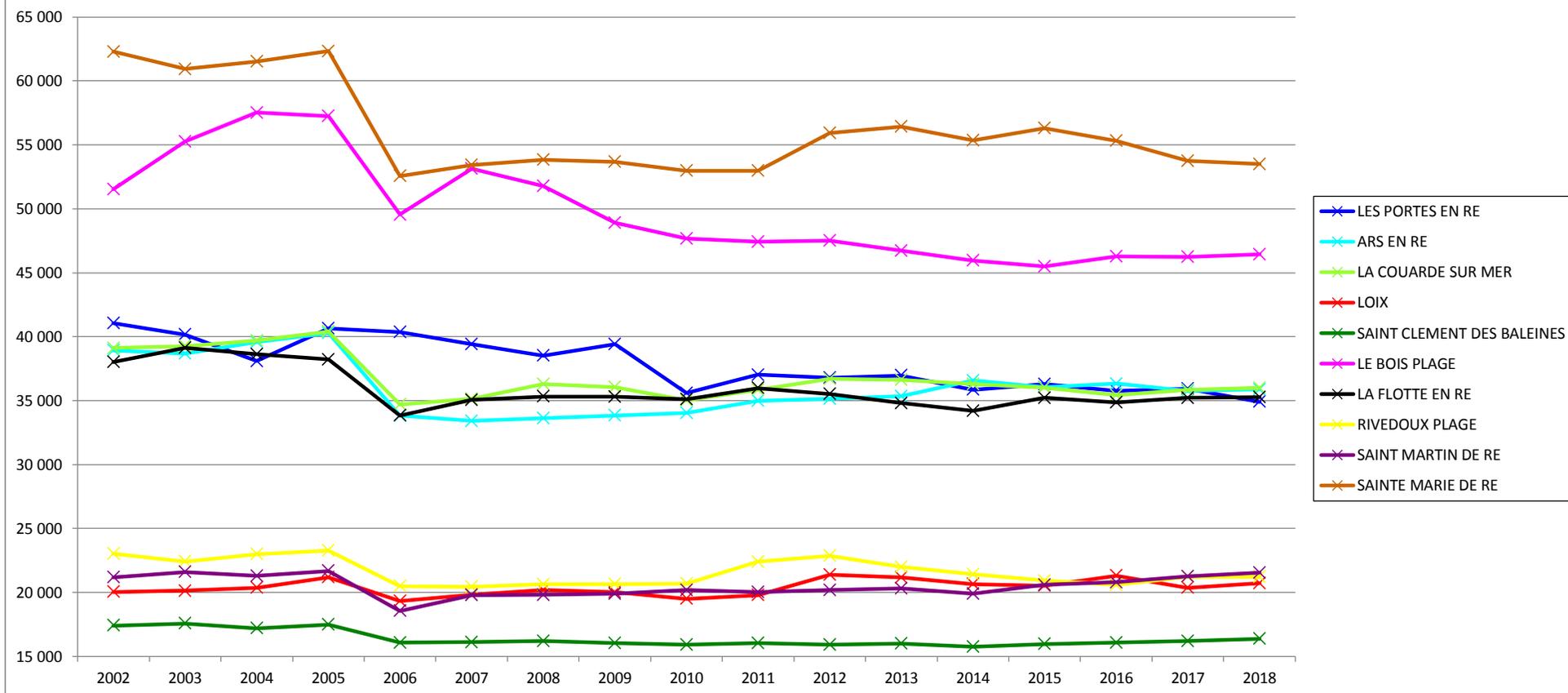
Sur la période étudiée, qui couvre de 2002 à 2018, le produit annuel de cette taxe s'échelonne entre 23 000 € et 4 500 € environ : c'est la commune de Sainte-Marie-de-Ré qui est la mieux dotée en la matière et celle de Saint-Clément-des-Baleines qui l'est le moins.

Par le jeu combiné de l'augmentation des taux d'imposition, de l'augmentation annuelle des bases décidée par l'Administration Centrale, de la modification des possibilités de construction (POS, PLU), de la construction de terrains non-bâties... les dix communes de l'Île de Ré, à l'exception des Portes-en-Ré (- 0,12 % / an), ont enregistré une augmentation du produit de leur Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties sur la période 2002 / 2018 : quasi stagnation pour les communes de Sainte-Marie-de-Ré (0,07 % / an) et La Couarde-sur-Mer (0,11 % / an) et augmentation plus significative pour les communes de Saint-Martin-de-Ré (1,72 % / an), Saint-Clément-des-Baleines (1,42 % / an) et Ars-en-Ré (1,32 % / an).



### Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties - Bases nettes en € entre 2002 et 2018

Sources : [www.impots.gov.fr/portail/statistiques](http://www.impots.gov.fr/portail/statistiques) et [www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr) - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale

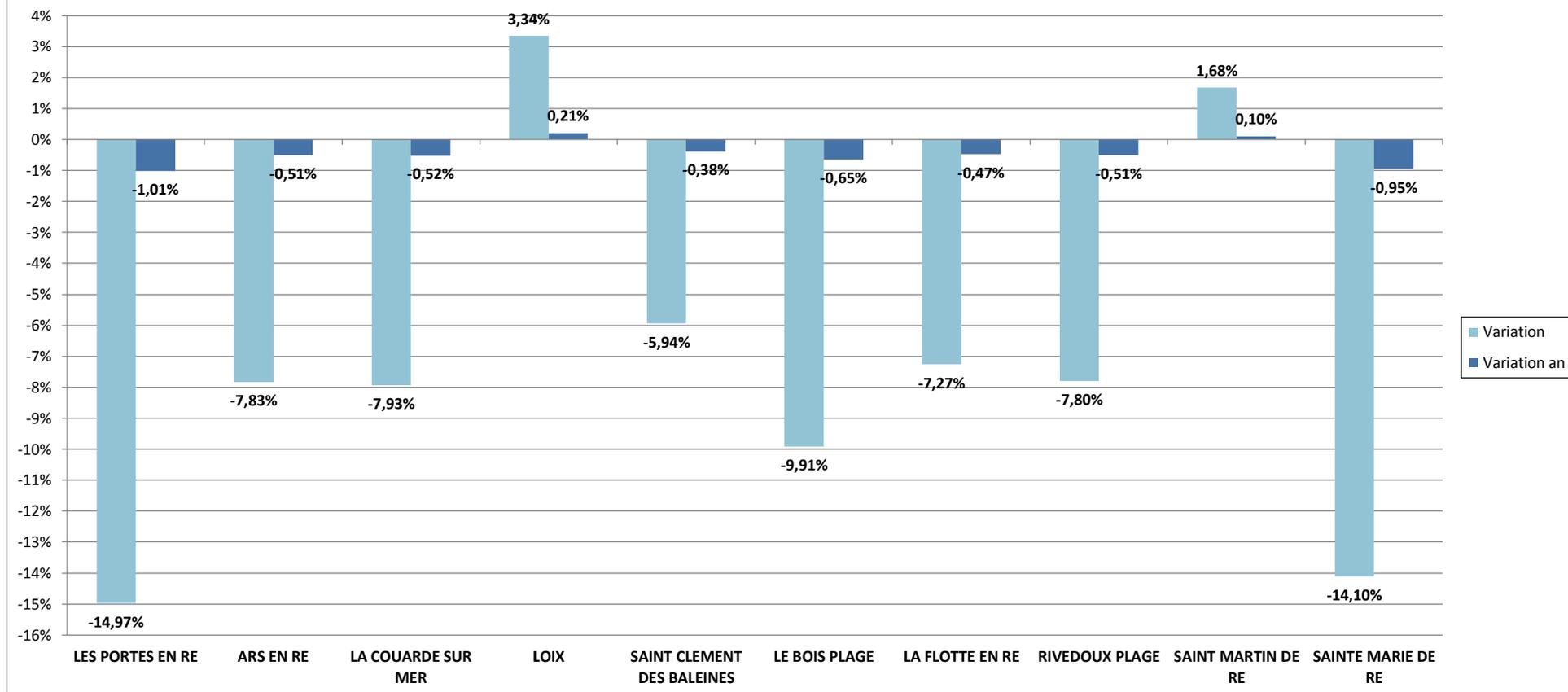




credit photo : Thierry Poletti

### Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties - Variations des bases nettes en € entre 2002 et 2018

Sources : [www.impots.gov.fr/portail/statistiques](http://www.impots.gov.fr/portail/statistiques) et [www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr) - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale

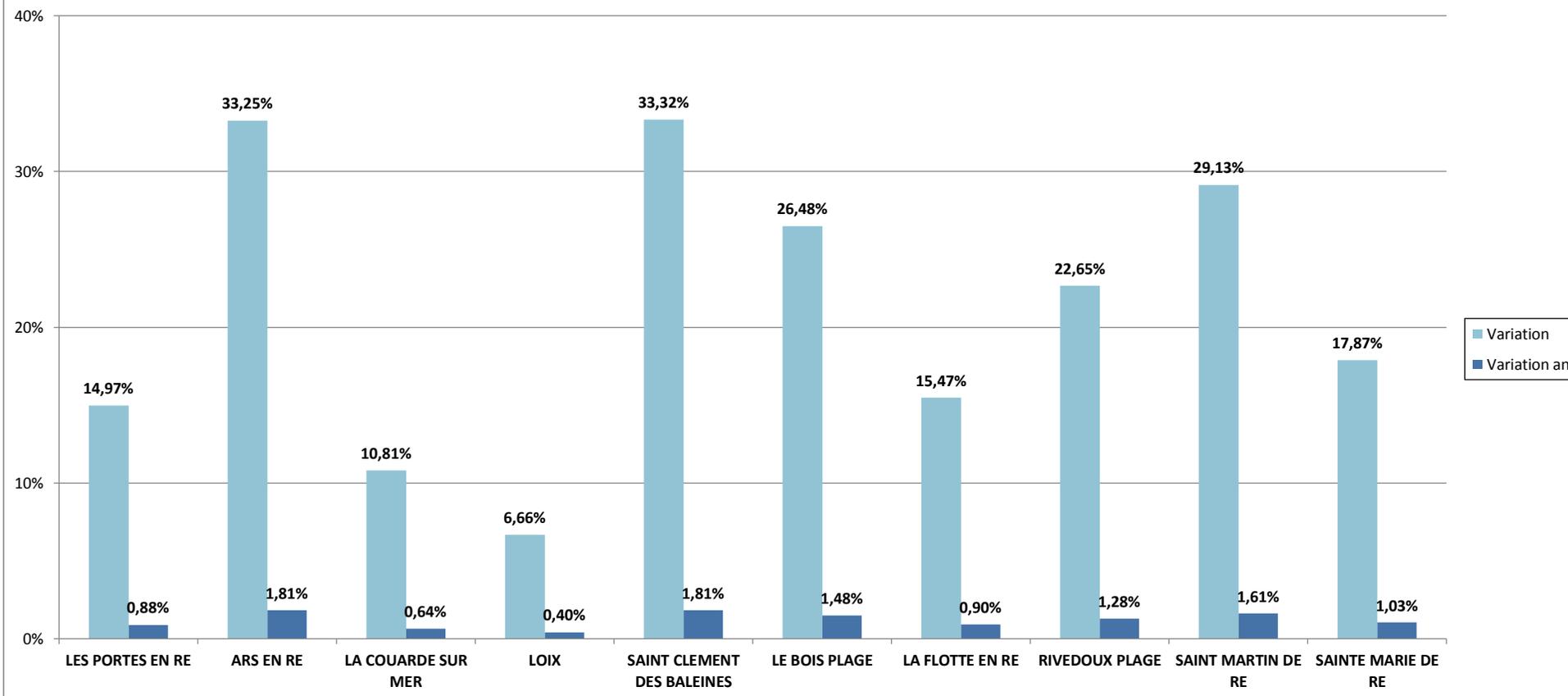






### Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties - Variations des taux entre 2002 et 2018

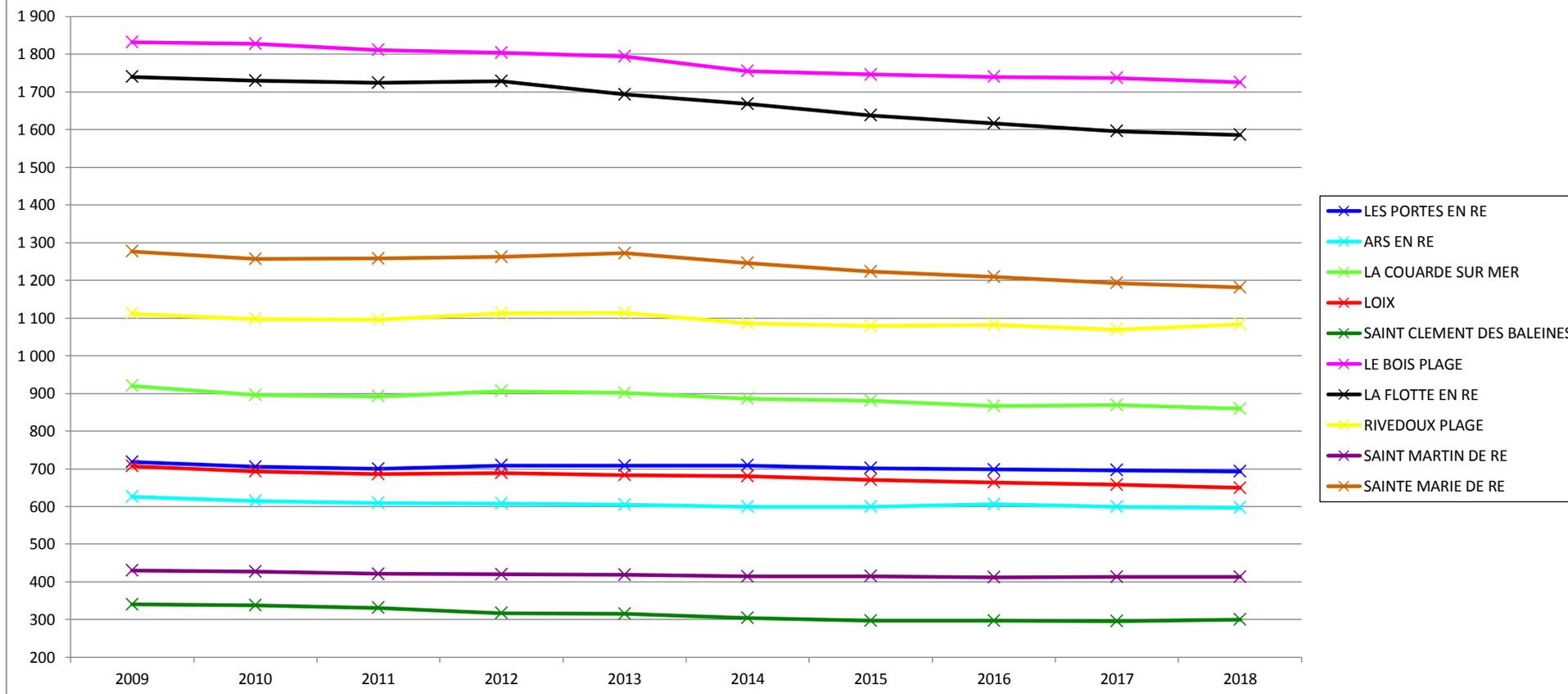
Sources : [www.impots.gouv.fr/portail/statistiques](http://www.impots.gouv.fr/portail/statistiques) et [www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr) - Recensement des Éléments d'Imposition à la fiscalité directe locale





### Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties - Nombre d'assujettis entre 2009 et 2018

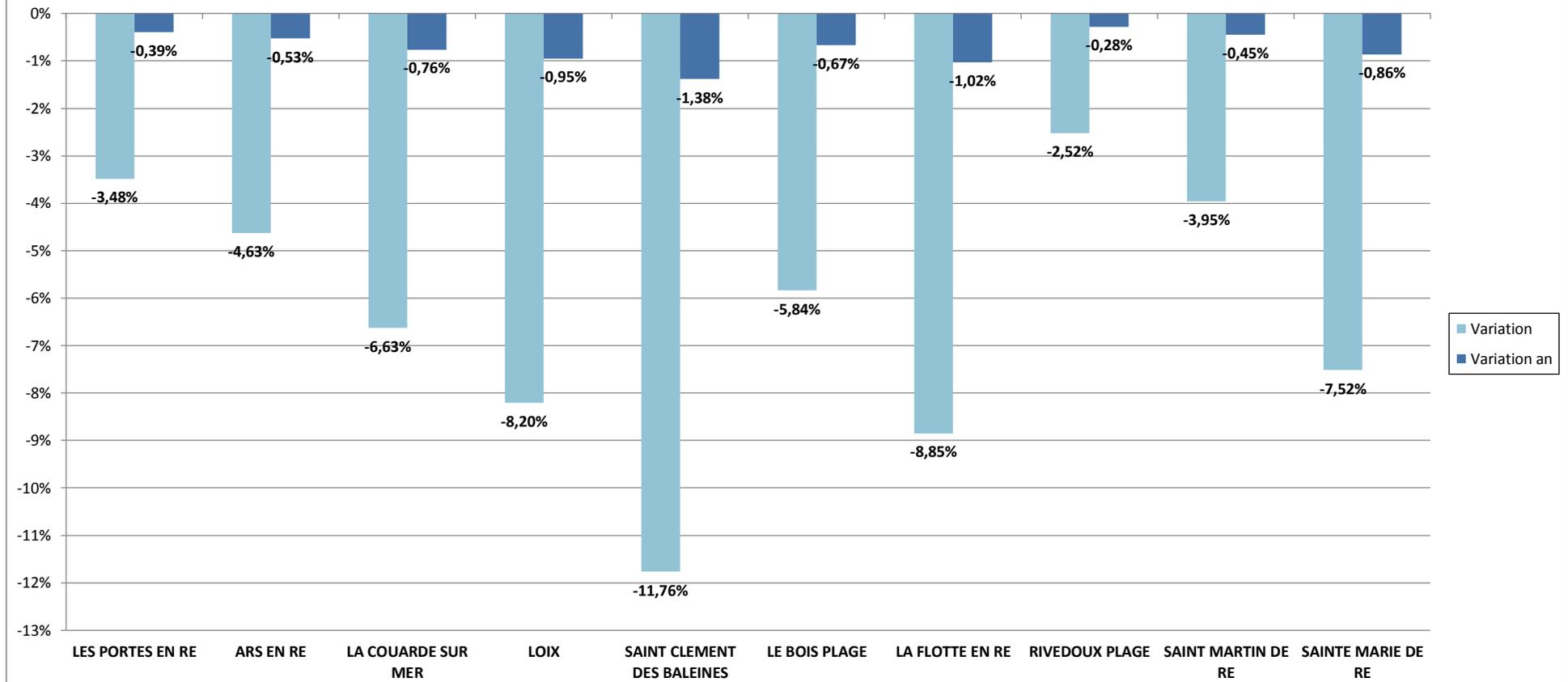
Source : data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale





### Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties - Variations du nombre d'assujettis entre 2009 et 2018

Source : data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale

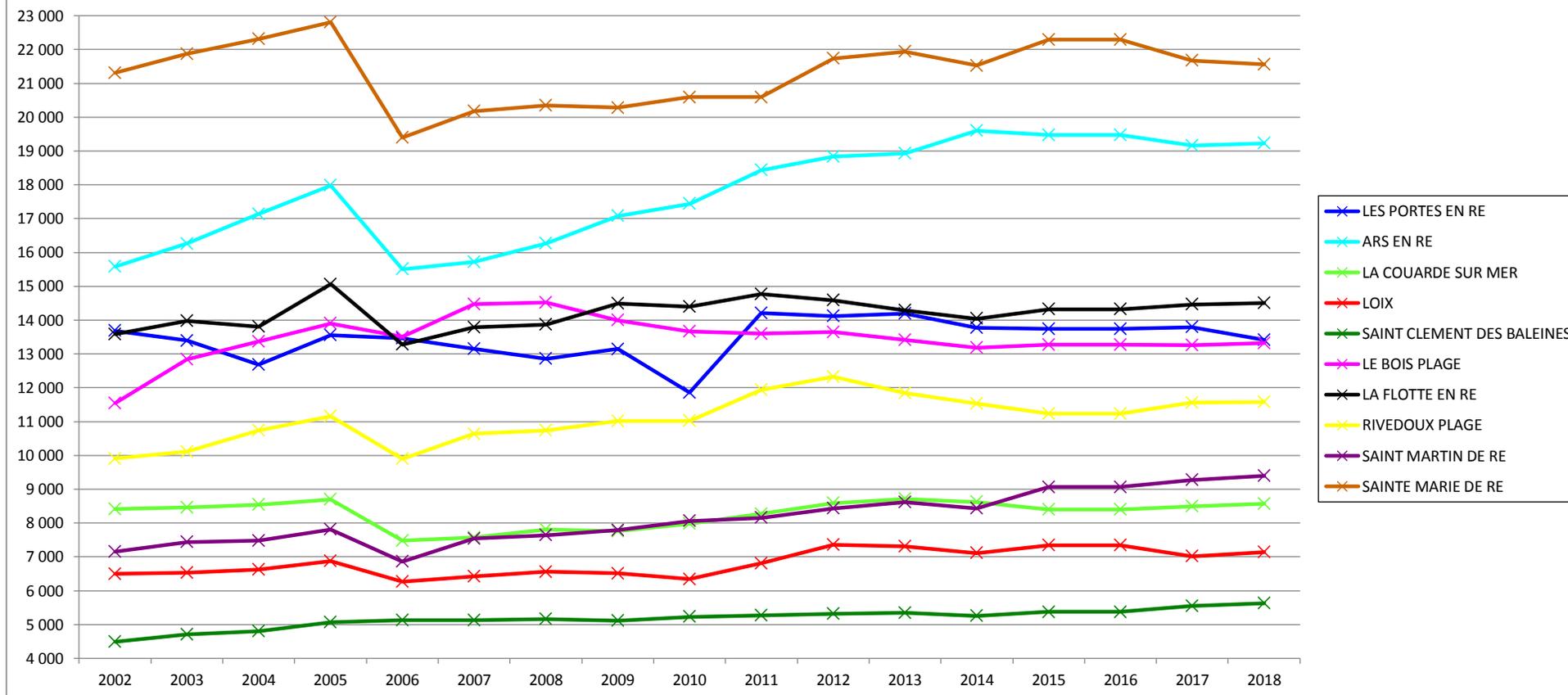




credit photo : Thierry Polatti

### Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties - Montants en € entre 2002 et 2018

Sources : [www.impots.gov.fr/portail/statistiques](http://www.impots.gov.fr/portail/statistiques) et [www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr) - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale





credit photo : Thierry Polatti

### Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties - Variations des montants en € entre 2002 et 2018

Sources : [www.impots.gouv.fr/portail/statistiques](http://www.impots.gouv.fr/portail/statistiques) et [www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr) - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale

